

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Rapport général de M^{me} Martine Sumi-Viret.

La commission, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, a étudié le 7^e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023 lors de sa séance du 19 octobre 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

La rapporteuse a jugé utile de rapporter également sur la séance de présentation du PFI du 26 septembre 2011 à laquelle était invité l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cette séance d'explications de la raison d'être de cet outil et de ses mécanismes a été décidée et présentée par M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement. Elle a été élaborée par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, et Michel M. Mermillod, adjoint de direction du département des constructions et de l'aménagement. Ce sont ces collaborateurs dudit département qui ont eu l'amabilité de remettre la documentation nécessaire à la préparation de cette introduction.

Introduction

Le PFI découle de l'obligation contenue au premier alinéa de l'article 37 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes: «Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.» Il n'est toutefois pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte.

Cet outil remplit trois fonctions pour les investissements de la commune:

1. politique: communication au Conseil municipal du plan d'intention du Conseil administratif;
2. stratégique: planification et analyse du Conseil administratif et de l'administration;
3. opérationnelle: suivi des réalisations par l'administration.

Contrairement au budget de fonctionnement qui est une autorisation de dépenses annuelles pour de l'entretien essentiellement et le fonctionnement de l'Administration municipale, les crédits d'investissements concernent des dépenses s'étalant pratiquement toujours sur plusieurs années.

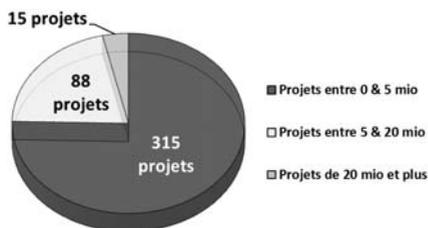
Ces crédits d'investissement (biens durables d'une valeur de 100 000 francs au minimum) sont planifiés pour environ 100 millions par an et le PFI sert à organiser les dépenses sur le long terme.

Les investissements de la Ville contenu dans ce PFI s'élèvent à 1,9 milliard de francs qui se déclinent sous quatre principaux domaines actuellement répartis en :

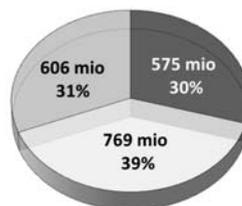
1. 64% patrimoine bâti ~ 800 bâtiments: 19% financier et 45% administratif;
2. 27% espaces publics ~ 220 km de routes et 330 hectares d'espaces verts;
3. 7% fonctionnement de l'administration: véhicules, mobilier, informatique;
4. 2% foncier.

Ces investissements peuvent aussi se répartir selon leur taille financière ainsi que leur durée de réalisation sachant que les «petits» projets se réalisent sur un ou deux ans et les «gros projets» sur un temps généralement plus long.

NOMBRE DE RÉALISATIONS

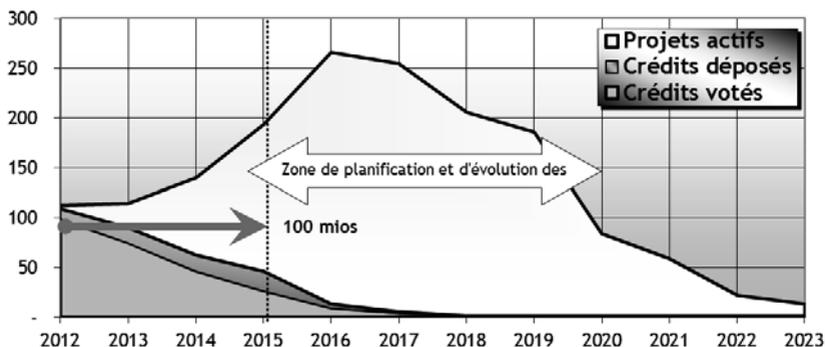


COÛTS CUMULÉS EN MILLIONS DE FRANCS ET EN %



Ces 420 réalisations ainsi que 145 études votées pour 100 millions (dans les limites fixées par le budget financier quadriennal = ~ capacité de gestion de l'administration) sont détaillées dans les listes de la brochure du PFI. Elles sont classées en projets en cours (crédits votés + crédits déposés) ou en projets à venir (projets actifs anciens ou nouveaux + projets non planifiés) et déclinées en coût annuel en fonction de l'avancement prévu des objets.

De nombreux graphiques et des tableaux de synthèse complètent les listes détaillées par objet en donnant à la fois une vision de la planification des dépenses totales d'investissement pour les dix prochaines années qu'une répartition temporelle par politique publique municipale.



Des comparatifs des dépenses totales d'investissement ainsi que par groupe fonctionnel des derniers PFI viennent compléter la brochure éditée à l'intention du Conseil municipal.

Et finalement une liste des projets retirés lors de l'élaboration du présent PFI clôt l'ensemble des informations transmises au Conseil municipal par le Conseil administratif pour assurer une parfaite transparence de l'évolution de la politique des investissements de la Ville de Genève.

Au niveau concret de la mise en œuvre des investissements, c'est le Département des constructions et de l'aménagement qui gère près de 85% des projets décidés par le Conseil municipal.

Séance du 19 octobre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

Il ne s'agit ce soir que d'une brève introduction au PFI car le rapport de la commission des travaux et des constructions est nécessaire pour se prononcer formellement. La commission a du reste déjà voté une série de recommandations.

M. Rémy Pagani rappelle que le PFI est un outil de planification pour l'administration mais aussi pour le Conseil municipal. Ce plan fournit des détails précis qui donnent les moyens de contrôler l'activité du département des constructions et de l'aménagement. Le magistrat attire l'attention sur les informations contenues dans les tableaux de la page 33 qui montrent les efforts de l'administration pour développer l'activité des travaux d'investissement: le montant des investissements s'est élevé de 95 à 100 millions et l'effort de l'administration devient nettement plus continu. Les détails par groupe fonctionnel figurent de manière

très détaillée aux pages suivantes. Il rappelle que le logement est à mettre en relation avec les efforts fournis par la Fondation pour le logement social et les droits de superficie qui sont accordés.

M. Rémy Pagani annonce qu'il se battra pour aller à 150 millions par année parce qu'il faut faire face à une crise économique grave. Il a été validé que le meilleur moyen pour les collectivités publiques d'implanter de la richesse est d'investir pour construire des bâtiments pour les générations à venir.

A la question d'un commissaire qui demande des explications sur les projets bénéficiant d'une subvention fédérale dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise et qui aimerait savoir s'il y a déjà de nouveaux projets à annoncer, M. Rémy Pagani répond que:

1. les travaux de la passerelle de Sécheron débutent très prochainement;
2. un concours sera lancé pour la passerelle du pont du Mont-Blanc;
3. les crédits d'étude pour trois tronçons de la Voie verte ont été votés, et
4. le projet de la rue des Rois (accès au TCOB) est en cours.

M. Rémy Pagani indique qu'il fait partie du comité de pilotage du projet d'agglomération et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine pour les nouveaux projets d'importance régionale.

Prise d'acte du PFI par l'ensemble des partis sans débat préalable.

Notes de la rapporteuse:

1. La rapporteuse de la commission des travaux n'a pas rendu son rapport.
2. La présidente de la commission sociale n'a pas fait traiter cet objet.
3. Les rapports des commissions des sports, de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et des arts et de la culture font partie du présent document.

16 février 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La commission des sports, sous l'autorité de son président M. Jean-Charles Rielle, s'est réunie le jeudi 22 septembre 2011 afin d'examiner cet objet. Elle a, dans ce but, auditionné M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice dudit département, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports.

Le rapporteur tient à remercier notre excellente procès-verbaliste, M^{me} Danaé Frangoulis, qui, en rendant bien compte du travail de la commission, a permis la rédaction du présent rapport.

Séance du 22 septembre 2011

Le magistrat, M. Kanaan, fait une déclaration liminaire dans laquelle il reconnaît que le sport en regard du social ou de la culture apparaît encore comme le «parent pauvre» de la Ville. Il entend progressivement accorder de plus en plus d'importance à ce pan de l'administration municipale et ce plan financier d'investissement en est la manifestation la plus probante.

Un commissaire relève cependant que près de six millions de crédits en matière de sport ne font pas le poids vis-à-vis de 250 millions d'investissements et quoiqu'en dise le magistrat le déséquilibre est patent.

M. Kanaan ne contredit pas le préopinant mais relève cependant que le site du Bout-du-Monde va être réaménagé. Il ajoute que les études pour la construction d'une nouvelle patinoire vont débiter et qu'un projet d'extension du boudrome est prévu à la Queue-d'Arve. Il conclut en indiquant que les études relatives à un stade dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives vont bientôt démarrer.

Le président procède à l'examen du rapport page par page.

Page 38

La commission s'arrête aux pages relatives aux crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2012 (préétudes et études non comprises).

Un commissaire aimerait savoir de quel terrain de football au parc de Trembley il s'agit.

M. Voirol lui répond que le terrain dont il est question se situe derrière la piscine de Varembeé.

Le même commissaire poursuit en demandant de quelle manière le Service des sports entend entreprendre le réaménagement du site du Bout-du-Monde. En bref, le Service des sports attend-il une étude globale pour commencer les travaux ou souhaite-t-il pratiquer la politique des petits pas, en aménageant les terrains au fur et à mesure?

M. Voirol lui rétorque que les deux choses vont de pair. Il est indispensable d'agir dans le cadre d'une vision systémique. A cet égard, le projet de changer les terrains actuellement en stabilisé en vue de les remplacer par du synthétique fait partie précisément de ce plan d'ensemble. Tout cela se fera dans le périmètre réservé aux activités sportives qui sera maintenu en l'état.

Un commissaire considère que le marquage des terrains de basket est déficient et qu'il conviendrait de le reprendre un peu partout.

M. Voirol l'admet mais rappelle que le marquage des terrains de basket du Bout-du-Monde a été effectué récemment avec les crédits d'entretien inscrits dans le budget. Il poursuit en indiquant qu'il y a un projet de réfection des sols de tous les terrains mené de concert avec le Service des bâtiments et cite, à titre d'exemple, le Bois-des-Frères et la Queue d'Arve.

Page 49

Le président passe ensuite aux crédits d'investissements votés par le Conseil municipal (opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan).

Un commissaire aimerait savoir où en est la réfection des terrains de hockey sur gazon de Fontenex.

M. Voirol lui répond que les travaux vont commencer dès la fin du championnat.

Le même commissaire souhaiterait avoir des informations au sujet de la piste du vélodrome. Il constate que le crédit d'étude a été voté il y a une dizaine d'années et demande s'il ne conviendrait pas de boucler ce crédit afin de repartir sur de nouvelles bases.

M. Kannan en convient et énonce que le Service des sports va envisager de clore ce crédit.

Un autre commissaire s'étonne du fait que les montants relatifs aux années 2012 et 2013 apparaissent comme étant très faibles dans le tableau figurant à la page 49.

Le magistrat lui explique que ces sommes ont déjà été dépensées auparavant et que c'est la raison pour laquelle les colonnes des années suivantes sont vides.

Page 64

Crédits d'investissement déposés au Conseil municipal (opérations proposées par le Conseil administratif, non votées, à l'étude au Conseil municipal).

Un commissaire souhaiterait avoir des nouvelles du projet sis sur la gare des Eaux-Vives.

M. Voirol indique qu'un certain nombre d'équipements sont prévus sur le site parmi lesquels: une piscine de 25 mètres de long, un mur d'escalade, trois salles multisports ainsi qu'un terrain de badminton.

Le magistrat relève qu'il y a une forte demande en ce qui concerne l'escalade et qu'il en va de même pour le badminton.

M. Voirol pour illustrer ce propos indique qu'il y a 900 abonnés qui utilisent régulièrement le mur à grimper du Centre sportif de la Queue d'Arve, du mois de septembre au mois de juin.

Un commissaire s'étonne de sa fermeture pendant l'été.

M. Voirol lui répond que les alpinistes n'ont plus besoin de parois artificielles à ce moment-là puisque leur terrain de jeu alpin est à leur disposition.

Le magistrat qui en revient au projet sis sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives, explique que le crédit de 4 700 000 francs devrait permettre d'entreprendre les études y relatives pour un projet définitif qui devrait se situer autour de 60 millions.

M^{me} Koelliker explique qu'un cahier des charges du concours d'architecture a été validé sur le principe, dans le cadre de la proposition relative au crédit d'étude, et qu'il faut à présent affiner le programme pour que le Service d'architecture puisse lancer un appel d'offres.

Page 82

Projets actifs – PRA et N-PRA, y compris les projets qui ne figuraient pas au précédent plan financier (N-PRA).

Un commissaire demande ce qu'il en est des projets qui sont censés être déposés en 2011. Il souhaite savoir si le Service des sports entend tous les déposer et, si c'est le cas, s'ils pourront tous être présentés d'ici la fin de l'année.

Le magistrat prend les crédits dans l'ordre afin de répondre à la question:

- le remplacement d'un terrain de gazon synthétique au Bois-des-Frères n'est plus d'actualité;
- le crédit relatif à l'acquisition de deux patinoires de quartier ne sera pas déposé avant 2012;
- la Ville ne rééditera pas prochainement l'expérience «ski-ville» car il n'y a plus la coupe de curling qui permettait de s'approvisionner en neige;
- l'étude complémentaire de rénovation de la chaufferie des Vernets est prise en charge par le Service de l'énergie;
- le magistrat n'est pas sûr de pouvoir déjà déposer en 2011 le crédit relatif aux études d'aménagement du Bout-du-Monde;
- la question de l'étude de la réfection complète de la piscine de Pâquis-centre est en discussion avec le Service des bâtiments,

et M. Kanaan de conclure que le processus de remplacement des terrains stabilisés en synthétique est en marche et des crédits devraient être déposés en 2012.

Page 115

Projets non planifiés-PRNP (non compris dans la planification financière).

Le magistrat indique qu'il va reprendre cette liste afin de choisir ce qu'il est nécessaire d'accélérer ou non. Il reviendra en 2012 avec de nouveaux crédits à inscrire dans les projets actifs.

Discussion

La commission prend acte du septième plan financier d'investissement en matière de sport sans proposer de recommandation particulière.

13 mars 2012

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^{me} Maria Casares, a étudié le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 lors de ses séances des 24 novembre 2011 et 8 mars 2012.

La rapporteuse remercie M. Ch. Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Préambule

Pour mémoire, le PFI n'est pas lié au budget par la procédure et le Conseil municipal en prend uniquement acte. Il n'y a pas de procédure de vote à son sujet.

Séance du 24 novembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses services

Le PFI contient essentiellement des crédits cadres. Un exemple récent sur lequel le Conseil municipal est entré en matière c'est le crédit de 11 millions pour les véhicules. Un autre exemple: les crédits DSIC qui tombent tous les deux ans. Il y a aussi quelques crédits pour les espaces verts. Les informations les plus utiles pour le Conseil municipal se trouvent dans le volet jaune du PFI et la politique générale des investissements est présentée en commission des finances.

Question générale:

Y-a-t-il au vu du contexte économique très difficile, une réflexion sur les investissements et s'il est envisageable de différer des projets?

Si l'on considère ce qui s'est passé ces dernières années, on constate que les investissements s'étaient ralentis avant l'arrivée de M. R. Pagani. Il faut garder à l'esprit que les investissements ont un impact sur les amortissements. Actuellement la Ville parvient à un niveau d'endettement historiquement bas malgré des investissements importants. Le Conseil administratif est très attentif aux charges que ces investissements génèrent et

les magistrats n'ont pas opté pour une tendance de restriction de projet pour le moment. Du reste, même si le Conseil municipal vote un crédit, l'argent n'est pas forcément dépensé. La Ville regrette son ancienne mauvaise politique avec les véhicules en les tirant jusqu'au bout: il est préférable de renouveler le parc plus vite pour des raisons de revente et d'avancées technologiques.

Questions page 51:

Polycom se greffe-t-il sur celui du canton? Oui il y a eu un souci de phasage avec le canton dès le début du projet.

Qu'englobe le coût voté? La police municipale, les pompiers, l'antenne analogique sur la caserne des Aster et la voirie.

1,8 million pour le renouvellement véhicules? Oui les acquisitions se font progressivement car le SIS n'a pas les ressources pour absorber l'ensemble des appels d'offre au même moment.

Questions page 85:

Le parc de véhicules est-il suffisamment moderne? Ce n'est pas encore le cas mais la Ville est en train de rattraper son retard dans le domaine. L'idée est d'assainir le parc de véhicules en remplaçant 120 véhicules particulièrement polluants. Il y a ainsi 6 millions pour des renouvellements ordinaires et 5 millions pour rattraper le retard. La Ville sera au top après ces acquisitions.

Et le parc informatique? La Ville a un excellent niveau car elle a adopté une rapide rotation de son parc.

Et le matériel pour le SIS? Les pompiers sont également au top niveau.

Questions page 117:

Seconde étape CECOFOR dans les non planifiés? Effectivement dans les non planifiés car il n'en n'a jamais été question. Le magistrat ajoute ne pas vouloir commencer ce projet et explique alors qu'une parcelle voisine du centre de Richelien était envisagée afin d'agrandir le centre. Il faut toutefois prouver les besoins d'un tel agrandissement et terminer le projet actuel.

- Nouvelle caserne: curieux que ce projet non planifié fasse l'objet d'une proposition? Le coût d'une caserne s'élève à 60 millions s'il faut tout construire. La caserne de la rue des Bains devra être déplacée. Ce projet de caserne est travaillé depuis deux ans. Le projet de la halle 7 s'est par contre dessiné cet été, ce qui implique que le PFI est déjà caduc puisque des projets se sont déterminés depuis le dépôt de ce document.
- Nouvelle caserne: priorité pour le Conseil administratif? Oui, mais cette priorité ne se révèle que maintenant car ce projet sera essentiellement financé par l'Association des communes genevoises. Il est par contre difficile de le retranscrire.
- Et pour la caserne 1? la caserne 1 dépend de la réflexion en cours. Genève arrive à un demi-million d'habitants et le principe d'une caserne en soleil ne peut plus fonctionner avec une agglomération de cette taille. Il est donc nécessaire de concevoir des casernes en périphérie. Le PAV représente à cet égard une belle opportunité.
- Et pour la troisième? Ce sera celle de Frontenex qui fonctionnera à l'avenir de manière diurne. Cette triangulation entre ces trois casernes est raisonnable. Créer une caserne sur la Rive droite et réfléchir à un projet de nouvelle caserne sur la Rive gauche est cohérent.

Un nouveau commissaire félicite le Conseil administratif pour l'excellence du document du PFI comme outil de travail.

Séance du 8 mars 2012

Après avoir noté que plusieurs des objets discutés en commission lors de l'examen de ce PFI ont d'ores et déjà été traités par le plenum, les commissaires prennent acte de ce document.

19 mars 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La commission, sous la présidence de M. Guy Dossan, a examiné le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 (ci-après PFI) lors des séances des 20 et 27 février 2012.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sarah Maes, que la rapporteuse remercie de son travail.

En préambule, le président rappelle que la commission a pour mission de prendre formellement acte du document proposé et peut formuler des recommandations.

Séance du 20 février 2012

Le président propose aux commissaires d'examiner le document et de lister des questions page par page avant l'audition du magistrat.

Introduction, page 15, les questions concernent:

- l'avancement du dossier concernant l'agrandissement du MAH;
- «la mise en conformité des voies de fuites à la Comédie».

Graphiques et tableaux, pages 24, 25 et 26, une remarque porte sur l'importance des investissements pour la culture et notamment la part consacrée aux musées et les conséquences de la nouvelle loi cantonale sur la culture sur la répartition des tâches entre Ville et Canton.

Potentiels de crédits de réalisation, page 38, les questions concernent:

- l'agrandissement du MAH dont le montant dépasse de 20 millions le budget;
- l'absence dans cette rubrique des investissements pour le pavillon de la danse.

Projets actifs, pages 79, 80 et 81, les questions concernent:

- les 20 millions pour le Grand Théâtre en 2013;
- les 70 millions pour la Nouvelle Comédie en 2013;
- le Palladium dans le cadre de la réflexion sur les lieux nocturnes.

Nouveaux projets actifs, page 105, une question est posée sur «l'étude pour le contrôle d'accès».

Projets non planifiés, pages 114 et 115, les questions concernent:

- la désacidification et la numérisation des collections;

- le «réaménagement complet du 4^e étage du MAH» alors qu’une réfection totale du bâtiment est prévue;
- la réfection de la Basilique Saint-Pierre qui apparaît sous la dénomination de subvention.

Projets retirés, page 124, les questions concernent:

- le projet de la bibliothèque et de la discothèque des Minoteries;
- le désamiantage de diverses maisons de quartier;
- les projets à la Maison Tavel.

Par ailleurs, une question générale porte sur l’impact de la nouvelle loi sur la culture, sur les investissements et notamment sur les nouveaux projets.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice, et de M^{me} Koelliker, directrice adjointe

Le magistrat rappelle que le plan financier d’investissement a été déposé en même temps que le projet de budget. C’est en quelque sorte un arrêt sur image d’un processus qui se poursuit dans le temps; le PFI contient les intentions et le Conseil municipal est saisi, au fur et à mesure, des objets.

Aujourd’hui, la culture représente une part importante du budget d’investissement de la Ville, 450 millions de francs comprenant à la fois l’entretien du patrimoine existant, les projets de rénovation et les nouveaux équipements, pour les 4 prochaines années. Le magistrat ajoute que le PFI a une dimension de rattrapage liée à un manque d’investissement, ces dernières années, dans l’entretien et la rénovation d’équipements anciens.

M^{me} Koelliker précise que la structure du PFI dépend des normes fédérales. Les rubriques ne correspondent pas forcément au découpage des départements de la Ville de Genève. Ainsi, certaines lignes de la rubrique «culture et loisirs» dépendent en Ville de Genève du département de la cohésion sociale. Et certaines lignes inscrites dans la rubrique «Industrie, artisanat et commerce» peuvent concerner le département de la culture et du sport.

Une note de travail est distribuée aux commissaires avec des mises à jour des informations.

Les priorités du PFI «Soutien à la culture»

Une question est posée sur la «mise en conformité des voies de fuite de la Comédie», p15.

Un commissaire s’interroge sur l’intérêt d’un investissement alors que l’utilisation future de l’actuel bâtiment de la Comédie est en débat.

Le magistrat précise que l'usage de l'actuel bâtiment est sujet à discussion et que différentes pistes sont ouvertes. Il précise qu'il s'agira de trouver un projet qui ne nécessitera pas de transformations trop importantes et onéreuses.

M^{me} Koelliker précise que la mise en conformité des voies de fuite répond aux demandes de mise aux normes pour garantir la sécurité du public. En attendant l'ouverture de la Nouvelle Comédie prévue pour 2017, le bâtiment actuel de la Comédie accueille et va accueillir du public encore un certain nombre d'années. Le Service des bâtiments menace de fermer le bâtiment si des travaux ne sont pas entrepris.

Concernant la Nouvelle Comédie, la priorité est de finaliser le crédit de réalisation qui sera déposé début 2013.

Dans une discussion sur l'occupation possible du bâtiment actuel de la Comédie, deux commissaires émettent l'idée d'y installer le pavillon de la danse. Il est rappelé que la pavillon de la danse nécessite des conditions techniques et scéniques qui ne sont pas remplies par la Comédie.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la planification des investissements pour le pavillon de la danse, qui ne correspond ni aux discussions en cours ni au besoin de la situation. Les investissements pour le pavillon de la danse sont absents des potentiels crédits de réalisation. En fait, les investissements pour le pavillon de la danse apparaissent page 64 pour le concours, avec un crédit d'étude et page 80, pour la construction, à partir de 2016.

M^{me} Koelliker répond que, selon une première planification, le pavillon de la danse pourrait ouvrir en 2015. Le crédit de réalisation serait déposé en 2014. Elle rappelle qu'en plus de construire le pavillon de la danse, il s'agit de rendre la salle le plus rapidement possible aux habitant-e-s des Eaux-Vives.

Les commissaires souhaitent que les investissements pour le pavillon de la danse soient accélérés et feront une recommandation en ce sens.

Une question est posée sur les «Différents chantiers de numérisation de documents», (p15).

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de numériser des collections pour les rendre accessibles au public et permettre leur conservation. Cela concerne en particulier des documents de la BGE et un projet pour le Conservatoire du Jardin botanique. Une proposition est en préparation et permettra de présenter, plus en détails, au Conseil municipal, la politique de numérisation et les critères de sélection des documents.

Par ailleurs, la numérisation des collections apparaît dans les projets non planifiés car le projet a changé de statut et de montant.

Sur l'ensemble des investissements, plusieurs commissaires soulignent l'importance de la part prise par la culture. Une question est posée sur la gestion simultanée de très gros projets.

M^{me} Koelliker confirme que la période est critique en terme de besoins de rénovation des bâtiments. Cependant, si les investissements apparaissent sur une même période, les projets se concrétiseront à des rythmes différents selon la complexité des dossiers et les priorités politiques. Le magistrat précise encore que l'arbitrage se réalisera également par les votes au Conseil municipal.

Une commissaire note qu'une part importante des investissements concerne les musées et le CBJ et s'interroge sur l'intérêt du Canton pour ce type d'investissement.

Le magistrat répond que l'Etat a officiellement prévu d'entrer en matière sur ces investissements. Une nouvelle position consiste à reconnaître que, si la gouvernance est partagée, les coûts doivent également être partagés.

Projets actifs

Une question porte sur les 20 millions pour le Grand Théâtre en 2013 (p 70).

M^{me} Koelliker précise qu'il s'agit de refaire les installations électriques qui n'ont pas été rénovées depuis 1962.

Les commissaires font part de divers besoins qui ont été énoncés par la direction du Grand Théâtre, lors de leur visite, notamment sur l'éclairage de scène et la qualité acoustique.

Il est demandé si l'amélioration de l'éclairage de scène est prévue dans cet investissement.

Une note écrite sera transmise pour le détail des investissements.

Une question est posée sur la construction du dépôt de collections patrimoniales (p 80).

M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit de construire un dépôt pour conserver les collections des musées dans de bonnes conditions sachant qu'actuellement, certains dépôts sont propriété de la Ville mais d'autres sont loués pour un montant de 1,5 million par année. L'assainissement du site Artamis nécessitant d'excaver a constitué une opportunité.

Une commissaire pose une question sur le Palladium cité dans le cadre de la réflexion sur les lieux nocturnes.

M^{me} Koelliker répond que le projet est suivi par la GIM. D'autres informations générales sont échangées sur les lieux nocturnes.

Nouveaux projets actifs

Page 105, une question est posée sur «l'étude pour le contrôle d'accès».

M^{me} Koelliker informe qu'il s'agit d'une étude sur une centrale d'alarme 24h/24 pour surveiller les institutions muséales.

Le magistrat précise que des mesures doivent être prises pour répondre aux besoins de sécurité et une surveillance adéquate nécessite une nouvelle organisation. De plus, les assurances imposent des contraintes de surveillance privée. Cela constitue un enjeu en matière de ressources humaines dans la mesure où la surveillance mobilise actuellement des personnes qui ont des statuts différents (privés, fonctionnaires, emplois de solidarité).

M^{me} Bachmann informe que, dans un premier temps, un audit sur la sécurité sera effectué par des expert-e-s.

Projets non planifiés

Une question est posée sur la désacidification et la numérisation des collections (p114).

M^{me} Koelliker précise qu'une partie du projet est déjà intégrée dans les projets planifiés.

L'investissement lié à la réfection de la Basilique Saint-Pierre concerne le département des constructions et de l'aménagement.

Projets retirés

Concernant le projet de la bibliothèque et de la discothèque des Minoteries, il s'agissait d'un projet de déménagement qui n'a plus lieu d'être car un espace s'est libéré et permet l'agrandissement de la bibliothèque existante.

Le projet de désamiantage de diverses maisons de quartier dépend du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le projet de la Maison Tavel n'a pas été abandonné. Le magistrat informe que le projet de départ portait sur la scénographie. Or, l'analyse des besoins a conduit à un projet de réaménagement muséographique dont l'ampleur nécessite un crédit d'investissement. Un crédit d'étude devrait être soumis, dans les semaines à venir, au Conseil municipal.

Concernant la question plus générale de l'impact de la nouvelle loi cantonale sur la culture, le magistrat rappelle qu'il est nécessaire que la Ville continue d'investir durant les discussions.

Une gouvernance et une politique d'investissement partagée pour les musées seraient logiques. Les échanges se poursuivent et permettent au Canton de mesurer l'importance des investissements nécessaires à la culture.

Séance du 27 février 2012

Suite à la séance d'audition, certains commissaires formulent des remarques.

Un commissaire insiste sur le fait que l'application du plan d'investissement dépendra de la nouvelle loi cantonale sur la culture et s'inquiète de la volonté du Canton de prendre la gouvernance de certaines institutions en laissant le financement à la Ville.

Une commissaire relève la qualité des services du département.

Au cours de l'examen du PFI, il est apparu aux commissaires que les investissements nécessaires à la réalisation du pavillon de la danse n'étaient pas planifiés de manière satisfaisante et ne correspondaient pas aux délais annoncés lors des autres séances de la commission portant sur cet objet. Il est donc proposé une recommandation afin que le Conseil administratif avance les délais de réalisation du pavillon de la danse dans le 8^e PFI.

Recommandation

La commission des arts et de la culture recommande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation du pavillon de la danse.

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents moins une abstention. (Pour: 2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 MCG. Abstention: 1 MCG.)

La commission a pris acte du 7^e plan d'investissement financier.